

**2ÈME**  
ÉDITION

# CONFERENCE

DES ASSOCIATIONS DE  
**PROTECTION DE L'ENFANCE**  
DES PYRENEES ATLANTIQUES



**8H30**  
**17H30**

**“SOUFFRANCES FAMILIALES EN PROTECTION DE L'ENFANCE,  
ENJEUX JURIDIQUE, ÉTHIQUE, CLINIQUE, POLITIQUE”**

**VENDREDI 26 JUIN 2026**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de BAYONNE**

50-51 All. Marines, 64100 Bayonne



[ntouya@stvincent-btz.fr](mailto:ntouya@stvincent-btz.fr)



Pour cette **2ème Conférence des Associations de Protection de l'Enfance des Pyrénées Atlantiques**, le Collège des Responsables des Etablissements et Services Associatifs vous propose de porter, à nouveau, un regard sur les familles et sur l'accompagnement que nous proposons à partir de nos différents dispositifs.

Le rapport entre les institutions de protection de l'enfance et les familles s'enracine dans l'histoire longue du travail social et de ses origines caritatives. Depuis deux siècles, le cadre législatif n'a cessé d'osciller entre deux visions contradictoires, l'une défendant l'émancipation et le pouvoir d'agir de ces populations, l'autre voulant poser un cadre coercitif vis-à-vis de familles jugées incompétentes et dysfonctionnantes. La protection de l'enfance est à l'endroit même de ce paradoxe, comment protéger un enfant sans produire une forme violente de disqualification de ses parents ?



### **La question est donc juridique.**

La protection de l'enfance est un droit « d'exception » au sens où au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, la puissance publique vient intervenir à l'intérieur du cercle intime de la famille, intervention qui peut être vécue comme une véritable effraction. La mission de protection de l'enfant doit assumer d'exercer une forme de contrainte auprès de familles traversées par de telles difficultés qu'elles ne peuvent pas assurer seules leurs responsabilités de protection et d'éducation. Lorsqu'il s'agit de maltraitances, de violences intrafamiliales, la nécessité d'agir, de protéger, de séparer est incontournable mais doit obéir aux règles de droit et au respect du débat contradictoire.



### **La question est donc éthique.**

L'intervention en protection de l'enfance ne peut se déconnecter des conditions de vie sociales, matérielles, culturelles d'une famille. Accueillir la famille dans sa singularité, sans (trop) projeter ses références et ses représentations et sans (trop) juger est une véritable gageure pour les travailleurs sociaux qui ne peuvent pas faire ce travail seuls.



### **La question est donc clinique.**

Oui, il nous semble nécessaire de réaffirmer que la situation de ces familles se caractérise par des manifestations de souffrance qui exigent parfois la mise à l'abri provisoire ou durable des enfants. Comment alors accueillir et traiter la souffrance d'un enfant tout en prenant en compte celle de ses parents ? C'est à partir d'un cadre institutionnel ou parfois un cadre de coopération interinstitutionnel que pourra se construire un accompagnement clinique de la famille, où les interactions des différents acteurs seront analysées, régulées et coordonnées. Il nous faut redire également que ce travail ne peut s'élaborer qu'au cas par cas, coconstruit avec la famille elle-même. Travail d'accompagnement, de guidance, de conseil, d'étayage, chaque famille mobilisera le ou les dispositifs autour d'elle à sa façon...



### **La question est donc politique,**

puisque'il s'agit bien du soin apporter aux populations les plus vulnérables de notre société dont fait partie les familles que nous accompagnons. Comment garantir les moyens d'une aide proportionnelle graduelle, comment agir précocement et de manière préventive, comment offrir des conditions de vie stables et épanouissantes en famille d'accueil ou en établissement lorsque le maintien à domicile est devenu impossible ? C'est le rôle de toutes les parties prenantes des missions d'Aide Sociale à l'Enfance, Services départementaux, Service de l'Etat et bien sûr des associations habilitées.

La protection de l'Enfance ne peut pas être l'affaire de quelques-uns, elle ne peut pas être réduite aux faits divers médiatiques certes réels, mais loin de recouvrir la complexité et la diversité de notre secteur, elle est un sujet de société dont chaque citoyen doit pouvoir s'emparer et s'il le souhaite, s'investir.

**Cette conférence se propose comme un espace de dialogue, attentif à ne pas dissocier les apports d'expertise des réalités vécues sur les territoires. Dans cette perspective, faire une place réelle aux paroles des familles et des professionnels visent à ce que les analyses soient nourries par l'expérience et que les pratiques puissent être interrogées à la lumière de regards pluriels.**



# PROGRAMME

2ÈME  
ÉDITION

- ▶ 8h30 : Accueil des participants – Café de bienvenue
- ▶ **8h50 : Virgule musicale avec le duo DOUO' (Olya et Fabrice)**
- ▶ 9h10 : Propos introductifs (parole donnée aux associations/administrateurs)
- ▶ 9h30 – 10h30 : 1ère Conférence - **Catherine SELLENET, Professeur des universités en sciences de l'éducation, psychologue clinicienne et docteur en sociologie**
- ▶ 10h30 – 11h30 : 1ère Table Ronde - **Regards croisés sur l'accompagnement des familles**
- ▶ 11h30-11h45 : Pause
- ▶ 11h45-12h45 : 2ème Conférence - **Etienne KUBICA , Juge des Enfants**
- ▶ 12h45-14h00 : PAUSE REPAS



DOUO' (Olya et Fabrice)

- ▶ **14h00-14h20 : Virgule musicale avec le duo DOUO' (Olya et Fabrice)**
- ▶ 14h20-15h20 : 2ème Table Ronde - **Regards croisés sur l'accompagnement des familles**
- ▶ 15h20-16h20 : 3ème Conférence – **Gaétan BRAULT, psychologue clinicien**
- ▶ 16h20-16h30 : Pause
- ▶ 16h30-17h00 : Propos conclusifs et perspectives – **CREDATS, Centre de Réflexion sur le Devenir Adulte et le Travail Social, ITS Pau**
- ▶ **17h00 : Point final musical avec le duo DOUO' (Olya et Fabrice)**



**Informations pratiques :**  
**Il n'y aura pas de repas servis sur place.**  
**Parking disponible devant la CCI**